

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS
SEANCE PUBLIQUE DU 21 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réuni à la Maison des Verriers de Bagneaux sur Loing, sous la présidence de Monsieur Vincent MEVEL, Président, en session ordinaire.

Présents : (35)

AMPONVILLE : Monsieur François-Xavier DUPERAT (1)

BAGNEAUX SUR LOING : Monsieur Claude JAMET, Madame Michèle DEMARIA (2)

BOULANCOURT : Monsieur Eric JAIRE (1)

BURCY : Monsieur Philippe CHALMETTE (1)

BUTHIERS : Monsieur Jean-Yves LACROIX (1)

CHATENOY : Monsieur Denis CELADON (1)

FROMONT : Monsieur Dominique MAZURE (1)

GREZ SUR LOING : Monsieur Jean LUCAN, Monsieur Pascal CADIER (2)

GUERCHEVILLE : Monsieur Gilles AUGÉ (1)

LARCHANT : Monsieur Vincent MEVEL (1)

MONCOURT FROMONVILLE : Monsieur Jean-Marc PANNETIER (1)

NANTEAU-SUR-ESSONNE : Madame Helen HENDERSON (1)

NEMOURS : Monsieur Volkan ALGUL, Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY, Monsieur Christian BRUNET, Monsieur Jean-Marc CHAMPNIERS, Madame Brigitte COMMAILLE, Monsieur Bernard COZIC, Monsieur Jean-Pierre GERBIER, Monsieur Daniel HELFRICH, Monsieur Gérard JOUE, Madame Valérie LACROUTE, Madame Nacira LATRECHE, Madame Anne-Marie MARCHAND, Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR, Monsieur Philippe ROUX, Monsieur Daniel VILLAUME(15)

ORMESSON : Monsieur Alain POURCIN (1)

RUMONT : Monsieur Patrick PRUD'HOMME (1)

SAINT PIERRE LES NEMOURS : Madame Anne-Marie CHEVRE, Monsieur Jean-Luc MATEO-SANS, Monsieur Daniel ROUSSEAU (3)

VILLIERS-SOUS-GREZ : Monsieur Yves LECHEVALLIER (1)

Pouvoirs : (10)

Madame Laurence BLAUDEAU donne pouvoir à Madame Anne-Marie MARCHAND

Monsieur Didier BOULAY donne pouvoir à Monsieur Philippe CHALMETTE

Madame Thérèse DAMEME donne pouvoir à Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR

Madame Laurence FARAO donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc PANNETIER

Madame Michelle HERRMANN donne pouvoir à Madame Michèle DEMARIA

Monsieur Jacques NAVE donne pouvoir à Monsieur Daniel ROUSSEAU

Monsieur Benoît OUDIN donne pouvoir à Monsieur Vincent MEVEL

Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN donne pouvoir à Madame Brigitte COMMAILLE

Madame Arlette PATRON donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc MATEO-SANS

Monsieur Bernard RODIER donne pouvoir à Madame Anne-Marie CHEVRE

Absents et excusés : (3)

Messieurs Didier CHASSAIN, Christian PEUTOT, Guy PEGAZ-FIORNET

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur Vincent MEVEL, déclare la séance publique ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Nacira LATRECHE désignée, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour, puis le Conseil Communautaire délibère et approuve les points suivants :

1. Installation d'un nouveau Conseiller communautaire

Monsieur le Président déclare Monsieur Christian BRUNET installé dans la fonction de conseiller communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

2. Approbation des procès-verbaux des réunions du 8 juin et du 10 juillet 2017

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
APPROUVE les procès-verbaux des réunions publiques des 8 juin et 10 juillet 2017.

3. Délégation de pouvoirs au Président

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

Décide d'adopter les propositions énoncées et qu'il soit fait application de l'article L5211-10 du CGCT.

4. Mise à jour des statuts de la Communauté de communes du Pays de Nemours

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Approuve les modifications des statuts de la Communauté de communes.

Considérant qu'il convient de préciser, quand cela est nécessaire, l'intérêt communautaire, afin de déterminer le champ d'intervention de notre Communauté de communes, le Conseil communautaire définit l'intérêt communautaire dans les différentes compétences.

5. Modification des Commissions permanentes

Décide de modifier les commissions permanentes suivantes :

- 1) Commission Développement économique, présidée par Monsieur Claude JAMET.
Le contenu est enrichi et intègre l'emploi, les Zones d'activités et le Commerce rural. La composition est inchangée.
- 2) Commission Petite Enfance, présidée par Madame Helen HENDERSON.
Le contenu est recentré sur la Petite enfance, le logement étant intégré dans une nouvelle commission. La composition est inchangée.
- 3) Commission Environnement et Développement durable, présidée par Monsieur Denis CELADON.
Remplace et enrichit le contenu de l'ancienne Commission Aménagement de l'espace et développement durable, en intégrant le Plan Climat, l'Agriculture, la Forêt et les liens avec le PNR. La composition est inchangée.

Décide de créer la commission permanente suivante :

- 1) Commission Aménagement du territoire, présidé par Monsieur Jean-Marc PANNETIER.
Il s'agit d'une nouvelle commission, qui intègre les dossiers relatifs, à l'Urbanisme, l'Habitat, l'Accueil des Gens du voyage, l'Aménagement numérique et le GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en sus des autres points liés à l'aménagement du territoire.
Concernant cette nouvelle commission, il est demandé à chaque maire d'adresser une proposition de représentation de sa commune.

6. Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Loing (SMAGL) – Remplacements de délégués

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de désigner au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Loing (SMAGL):

- **Madame Valérie LACROUTE** comme déléguée titulaire ;
- **Madame Nacira LATRECHE** comme déléguée suppléante.

7. Décision modificative n°2

Sur proposition de Monsieur le Président, Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la Décision modificative n°2 comme expliqué ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
FONCTIONNEMENT				
D – 739221 : Attributions de compensation		482,00 €		
D – 739223 : Fonds de péréquations ressources communales et intercommunales	137 614,00 €			
D – 7398 : Reversements, restitutions et prélèvement divers		895 741,00 €		
D - 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	28 882,00 €			
R – 73111 Taxes foncières et d'habitation			128 125,00 €	
R – 73112 : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises				464,00 €
R – 73114 : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux			221,00 €	
R – 7331 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés				895 741,00 €
R – 74124 : Dotation d'intercommunalité			6 996,00 €	
R – 74126 : Dotation de compensation			31 136,00 €	
Total FONCTIONNEMENT	166 496,00 €	896 223,00 €	166 478,00 €	896 205,00 €
INVESTISSEMENT				
D – 21318 : Autres ensembles immobiliers	1 700 000€			
D – 2313 : Constructions		1 700 000€		
Total INVESTISSEMENT	1 700 000€	1 700 000€		
Total Général		729 727,00 €		729 727,00 €

8. Avis sur le rapport de la CLECT et fixation définitive des allocations compensatrices

Considérant les éléments développés et vu le rapport de la CLECT, le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de fixer les attributions définitives de compensation 2017 comme suit :

- **Amponville** : 68 514€
- **Bagneaux-sur-Loing** : 1 758 381€
- **Boulancourt** : 56 735€
- **Burcy** : 25 278€
- **Buthiers** : 149 924€
- **Châtenoy** : - 2 341€
- **Chevrainvilliers** : 4 393€
- **Darvault** : 99 529€
- **Faÿ-lès-Nemours** : 93 267€
- **Fromont** : 30 476€
- **Garentreville** : 58€
- **Grez-sur-Loing** : 155 372€
- **Guercheville** : 34 446€
- **Larchant** : 69 620€
- **Moncourt-Fromonville** : 39 631€
- **Nanteau-sur-Essonne** : 91 447€
- **Nemours** : 2 491 794€
- **Ormesson** : - 7 385€
- **Rumont** : 28 721€
- **Saint-Pierre-lès-Nemours** : 1 623 877€
- **Villiers-sous-Grez** : 201 779€

Dit que sur l'exercice 2018 les attributions de compensation suivantes seront diminuées de :

- Nemours : 51 392,08€
- Saint-Pierre-lès-Nemours : 40 933,88€
- Moncourt-Fromonville : 8 278,57€

Approuve le rapport de la CLECT réunie le 14 septembre 2017.

Autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir pour l'entretien des Zones d'Activité Economique avec les villes de Nemours, Saint-Pierre-lès-Nemours et Moncourt-Fromonville, pour les montants suivants :

- Nemours : 25 378,89€
- Saint-Pierre-lès-Nemours : 18 205,25€
- Moncourt-Fromonville : 4 253,17€

9. Zones d'activités économiques – Acquisition de terrains

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'acquisition des terrains restant sur les ZAE « Le camps » à Moncourt-Fromonville et « Secteur C » à Nemours.

Dit que les crédits seront inscrits au Budget 2017.

10. Acte de candidature au Contrat Intercommunal de Développement (CID)

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la candidature de la Communauté de communes du Pays de Nemours à la nouvelle politique contractuelle du Département de Seine-et-Marne, par la signature d'un Contrat Intercommunal de Développement.

Autorise le Président ou son représentant à engager toutes les procédures avec le Département et à signer tous les documents s'y rapportant.

11. Attribution de Marché Public : Aménagement du Complexe Sportif et de Loisirs du Pays de Nemours

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne la SARL PMC ETUDES et lui attribue le marché public de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du complexe sportif et de loisirs du Pays de Nemours à un taux de rémunération de 2,6308 % des travaux, correspondant à un montant de forfait provisoire de 44 200 € HT (montant qui sera définitif au stade de l'APD).

Autorise le Président à signer tous les documents administratifs et d'urbanisme utiles relatifs à la conclusion de ce marché public avec PMC ETUDES ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse.

12. Attribution de Marché Public : Renforcement de l'attractivité du Centre aquatique Aquasud77

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne l'agence TNA Architecture, et lui attribue le marché public de maîtrise d'œuvre du renforcement de l'attractivité du centre Aquatique Aquasud 77 à un taux global de 12,74 % des travaux, correspondant à un montant de forfait provisoire de 163 390,50 € HT (montant qui sera définitif au stade de l'APD). A noter que les phases DIAG et APS s'élèvent à 27 345,25€ HT.

Autorise le Président à signer tous les documents administratifs et d'urbanisme utiles relatifs à la conclusion de ce marché public avec l'agence TNA Architecture ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse.

13. Maison de santé pluridisciplinaire et universitaire – Modification de la limite de propriété – Cession partielle à la commune de Nemours

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- D'émettre un avis favorable à la demande de la Ville de Nemours
- De leur transférer pour partie (405m²) en pleine propriété la parcelle AH 297, à titre gratuit.

14. Reconduction adhésion Réseau Entreprendre sud

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à reconduire pour l'année 2017 une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 000€.

Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget 2017.

15. Réabondement au Fonds de prêt – Melun Val de Seine et sud Seine-et-Marne

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à porter la dotation du fonds à (contractuellement 1€ /habitant), **30733€**, et la cotisation au budget d'accompagnement (contractuellement 0.20 centimes d'€ /habitants/an, soit un total de 30 733 habitants (CCPN périmètre 01-01-2017) x 0.20 € soit un total de **6 146.60 €**.

Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget 2017.

16. Contrat de ruralité - Autorisation de signature de la convention financière 2017

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



Autorise le Président ou son représentant à signer la convention financière 2017 du Contrat de ruralité.

Après épuisements des questions et informations diverses, la séance est levée à 21h45.

Le Secrétaire de séance,


Nacira LATRECHE

Le Président,



Vincent MEVEL